

## **Renouvellement urbain du quartier de Clairs-Soleils - Etude urbaine, diagnostic et préconisations - Participation financière de la Ville**

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur** : Dans le cadre du Contrat de Ville 2000-2006 et du projet d'Opération Renouvellement Urbain (ORU) de Besançon, une opération de restructuration a été initiée par la Ville sur l'ensemble du quartier de Clairs-Soleils.

Après une phase de diagnostic des diverses composantes du quartier (sociales, urbaines, patrimoniales,...), un projet urbain devra définir, pour l'ensemble du quartier, les conditions propres à en restaurer la qualité de vie, l'image et l'attractivité.

Cette phase diagnostic est réalisée pour partie en régie. Un prédiagnostic intégrant toutes les réflexions et actions antérieures a été réalisé, et pour partie confié à des prestataires extérieurs.

Les études portant, l'une sur la population, l'autre sur l'insécurité sont en cours de réalisation.

La troisième étude à confier à un prestataire concerne l'aménagement urbain. Elle a pour objectifs :

- d'évaluer la structure urbaine du quartier, son niveau d'équipement, d'analyser son fonctionnement et son accroche dans la Ville,

- d'évaluer la part que les diverses composantes de l'urbanisme peuvent avoir prise dans les dysfonctionnements rencontrés et leurs effets,

- d'élaborer des propositions d'aménagement ou de recomposition propres à faciliter les conditions de renouvellement du quartier, c'est-à-dire à améliorer très sensiblement les conditions de vie des habitants, à favoriser la mixité des populations, à rendre leur environnement urbain et la pratique de leur quartier plus agréables, à valoriser son image, à améliorer son positionnement dans la ville pour le rendre plus attractif.

Le coût de cette étude urbaine est estimé à 250 000 F TTC (38 112,25 €). Le montant final sera affiné dès attribution du marché d'étude au prestataire qui sera retenu à l'issue de la phase de consultation en cours.

Une subvention sera demandée aux différents partenaires de la Ville dans la démarche de renouvellement engagée : notamment l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Région, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Le coût de l'étude sera imputé au chapitre 92.72.617.30020 (service Logement) de l'exercice courant. La participation de la Ville de Besançon est fixée à environ 50 KF (7 622,45 €).

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver les modalités de mise en oeuvre de l'étude urbaine telles que définies,

- autoriser M. le Maire à signer tous documents à intervenir relatifs à la réalisation de cette étude et aux subventions à percevoir,

- solliciter les subventions des différents partenaires qui seront inscrites au budget de l'exercice courant par décisions modificatives dès réception des notifications attributives :

. en recettes au chapitre 92.72.74718/7472/7475/7478.30020

. et réaffectées en dépenses au chapitre 92.72.617.30020.

**«M. LE MAIRE** : C'est encore une étude, 250 000 F, une de plus direz-vous !

**M. Pascal BONNET** : Monsieur le Maire, nous sommes là dans l'opération de renouvellement urbain donc je voudrais savoir si vous avez des nouvelles de l'Etat quant à l'ORU ?

**M. LE MAIRE** : Les informations que j'ai, c'est que nous sommes sur le haut de la pile et que nous allons donc en bénéficier. La démarche des deux parlementaires bisontins avait été reçue apparemment avec beaucoup d'écoute au niveau du Ministère. Ce sont les informations que j'ai pour l'instant, donc apparemment nos démarches ont été positives.

**M. Jean ROSSELOT** : Juste un mot Monsieur le Maire. Vous vous souvenez que je m'étais exprimé très fortement sur l'éternelle reconduction au financement d'études à propos des Clairs-Soleils. J'avais cru comprendre qu'il y avait des besoins lancinants, urgents qui méritaient un ciblage de crédits. Je constate que depuis les élections, on ne fait que lancer des études. Il y a des problèmes de parkings que j'avais justement évoqués de manière très précise la dernière fois...

**M. LE MAIRE** : C'est cela, puis de liaison avec la Suisse et de patrimoine...

**M. Jean ROSSELOT** : Ecoutez, je ne veux pas revenir dessus mais j'ai fait campagne comme vous, je suis allé aux Clairs-Soleils comme vous et j'ai constaté qu'il y avait des problèmes à régler pour un coût de 70 000 F ou 100 000 F. Or depuis les élections rien ne s'y fait sinon des études à 200 000 F. Je ne peux que le constater.

**M. LE MAIRE** : C'est de bonne guerre, je vous l'accorde.

**M. Jean ROSSELOT** : C'est quand même la réalité».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Urbanisme et Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité, onze Conseillers s'abstenant.

*Récépissé préfectoral du 10 octobre 2001.*